

M. Allan J. MacEachen, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, annonce que le Gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations (SEE), a conclu avec le Gouvernement de Belize (anciennement Honduras britannique), pays d'Amérique centrale, un accord d'assurance-investissement en vue de mieux protéger les investissements canadiens contre des pertes éventuelles occasionnées par des actions politiques dans le pays d'accueil.

En annonçant cet accord, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a précisé que des ententes de ce genre visent fondamentalement à renforcer les liens économiques entre les deux pays en facilitant l'apport de techniques et capitaux canadiens à Belize. Le régime convenu, qui prévoit les modalités de règlement des réclamations tout en évitant un affrontement des deux Gouvernements, ne protège que les clients détenant une assurance de la SEE sur l'investissement étranger.

MM. George C. Price, Premier Ministre de Belize, et John M. Harrington, haut-commissaire du Canada à la Jamaïque, ont procédé récemment à la signature de l'accord à Belmopan, à Belize. M. Harrington représentait le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen.

La Division des garanties d'investissement à l'étranger de la SEE fournit aux Canadiens qui investissent à l'étranger une assurance contre les risques de guerre, d'insurrection, d'expropriation et de blocage des changes.